

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du mercredi 25 septembre 2025 à 19h00 à Marly

Madame Mary Claude Paolucci, vice-présidente, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

L'assemblée ordinaire des délégués a été convoquée en date du 9 septembre 2025 ; les documents y relatifs ont été mis à disposition à l'administration communale de Le Mouret et sur les sites Internet des communes membres ainsi que sur la feuille officielle.

Madame Mary Claude excuse Monsieur Nicolas Lauper- Président et remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont	(3)	Mme Patricia Horner
Pour la commune de Ferpicloz	(1)	Mme Katrine Kolly
Pour la commune de Marly	(9)	M. César Murangira
Pour la commune de Le Mouret	(4)	M. Denis Murith
Pour la commune de Pierrafortscha	(1)	M. Jean Luc Kuenlin
Pour la commune de Treyvaux	(2)	Mme Sylviane Tinguely
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly	(1)	M. Kilchöer

Pour le comité de direction :

➤ Monsieur Vincent Guillet	pour la commune de Treyvaux
➤ Madame Mary Claude Paolucci	pour la commune de Marly
➤ Monsieur Luc Déglise	pour les communes de Pierrafortscha, de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly

Fiduciaire : Valerie Vonlanthen

Se sont excusés :

Monsieur Nicolas Lauper	pour la commune de Le Mouret
Monsieur Patrick Gendre	pour la commune de Bois-d'Amont

Non excusé :

Monsieur Luc Déglise	pour la commune de Pierrafortscha, de Ferpicloz et Villarsel-sur- Marly
----------------------	--

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2025
2. Budget 2026
3. Informations du service
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués est tenu par la cheffe de service, Madame Valérie Huguenot.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Budget 2026

La Vice-Présidente donne la parole à Mme Vonlanthen pour les explications du budget 2025.

Madame Vonlanthen donne des explications concernant le traitement du personnel. Les salaires ont été calculés avec l'augmentation d'un palier ainsi qu'un nouveau collaborateur administratif qui est prévu pour début janvier 2026 afin d'équilibrer avec les taux d'occupation des curateurs. Il est également prévu une « réserve » de CHF 15'000.- en cas d'absence maladie, accident ou des changements de collaborateurs avec un éventuel pallier plus haut. En effet, durant ce début d'année, plusieurs arrêts maladies et accident ont impactés le bon fonctionnement du service. L'augmentation de CHF 110'200.- par rapport au budget 2025 repose sur les éléments suivants :

- Un poste complémentaire de collaborateur administratif à 60% dès le 1^{er} janvier 2026 ainsi que l'augmentation de 10% pour une collaboratrice administrative depuis septembre 2025 soit un total de CHF 56'000.-
- Une augmentation de 20% pour un poste de curateur
- La réserve mentionnée précédemment de CHF 15'000.-
- L'augmentation d'un palier pour l'ensemble du personnel à l'exception des personnes engagées durant l'année 2025

Diverses formations sont prévues en 2026 notamment le module 1 sur la protection de l'adulte rendu obligatoire dans nos statuts, qui sera suivi par 4 curateurs.

Selon l'offre de la commune de Marly, le montant alloué au système informatique est revu à la hausse en lien avec le déménagement et le service de maintenance dont le service aura besoin. Des devis ont été demandés et le cahier des charges prévoit :

- La maintenance du serveur (gestion des services, assistance téléphonique et/ou physique en cas de soucis avec les machines, dépannage et déplacement inclus)
- La maintenance de la centrale téléphonique, de microsoft365 (mise à jour et maintien des licences)

- La gestion des backups (vérification hebdomadaire- gestion des sauvegardes).

Les frais de déplacement ont diminué des suites du déménagement.

La Commission financière a préavisé favorablement le budget et a proposé à l'assemblée de l'accepter tel que présenté. Aucune question n'a été posée par l'assemblée.

Les comptes présentés sont acceptés à l'unanimité.

La Vice-Président, Madame Mary Claude Paolucci, remercie les communes et les conseillers communaux.

Elle remercie Madame Valerie Vonlanthen, Fiduciaire de l'Association.

3. Informations du Service

Madame Huguenot fait référence à l'activité intense et les situations de plus en plus complexes. Elle présente par PowerPoint les statistiques du service à savoir :

- L'organigramme du service
- Les pourcentages par fonctions
- Le nombre de dossiers, actuellement de 293, au 22.09.2025 contre 180 dossiers au 31.12.2024.
- L'historique des dossiers depuis l'année 2021
- Le nombre de dossiers par commune
- Le nombre de dossiers en commun avec les services sociaux de la région et le pourcentage que cela représente

Elle remercie l'équipe ainsi que le comité pour le travail, les échanges constructifs, les réflexions et surtout la confiance qui lui est accordée.

4. Divers

Pas de divers.

Remerciement à Madame Valérie Vonlanthen, à Madame Huguenot pour la préparation de la séance.

Madame Paolucci clôt l'Assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine à 19h30.

La verrée est servie après l'assemblée.

La Vice- Présidente

Pour le procès-verbal
Valérie Huguenot
Cheffe de service